

# SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS Terres polluées Rhône-Poulenc Agro à CALUIRE ET CUIRE

## Description de l'établissement

---

Nom :	Terres polluées Rhône-Poulenc Agro
Adresse :	Non renseignée
Commune principale :	CALUIRE ET CUIRE (69034)
Communes secondaires :	Non renseigné
Activités :	D - Chimie, parachimie, pétrole
Description :	Non renseignée

## Conclusions de l'administration sur l'état des sols

---

Date de dernière mise à jour des informations : 10/07/2023

Terrain répertorié en Secteur d'information sur les sols (SIS)

Identifiant : SSP41495340101

Ancien identifiant SIS : Non renseigné

Description<sup>1</sup> : La société Rhône Poulenc Agro (RPA) de Vaise a stocké provisoirement des terres polluées par du Lindane (famille des HCH) sur ce site avant de les transférer sur une plateforme de stockage à Chazay sur Azergues, en attente de leur élimination définitive dans une installation appropriée.

Le compte rend de dépollution indique qu'avant travaux, la valeur maximale en HCH des analyses étaient de 1087 mg/kg.

Après travaux de dépollution, les teneurs résiduelles restent significatives (mais inférieures en moyenne à la VCI des HCH totaux de l'époque soit 10mg/kg).

Des terres impactées restent aujourd'hui en place (sous remblais et avec la présence d'un grillage avertisseur).

Une quantité significative de terres impactées est toujours sur site (environ 2500T).

Documents associés<sup>2</sup> : Non renseigné

## Synthèse de l'action de l'administration

---

Date de dernière mise à jour des informations : 10/07/2023

Enjeux et environnement : Le site est situé sur une berge en bordure du Rhône sur la commune de Caluire et Cuire à la limite des communes de Villeurbanne, Vaulx-en-Velin et Rillieux-la-Pape.

Description<sup>3</sup> : Des terres polluées par du Lindane provenant d'un site industriel de Rhône-Poulenc Agro (RPA) à Vaise ont été stockées à cet emplacement avant d'être évacuées pour partie par RPA sous le contrôle de la DREAL.

Un arrêté de travaux d'urgence a été émis le 11 juin 1998, et un compte rendu de chantier d'excavation et d'évacuation des terres polluées par de l'HCH a été réalisé par ATE en octobre 1998.

Les opérations réalisées ont essentiellement consisté en la localisation, l'excavation et l'évacuation pour élimination des terres en place imprégnées de HCH et HCB, puis le contrôle de la teneur moyenne résiduelle des terres restantes. L'Inspection a ensuite effectué une visite et n'a pas constaté de nuisance olfactive significative.

Un dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage a été réalisé en novembre 2000 par conchonnet ingenierie pour l'aménagement d'une zone de loisirs, il est spécifié dans ce document qu'en cas de nécessité de réaliser des terrassements au niveau de la zone polluée (pointe Est du triangle à environ 80 cm sous le sol actuel), l'entrepreneur devra prendre toutes les précautions pour recouvrir ces terres par une épaisseur suffisante de terre non polluée et remettre en place le grillage avertisseur en cas de terrassement de cette zone.

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) : Organochlorés / Somme des Hexachlorocyclohexanes

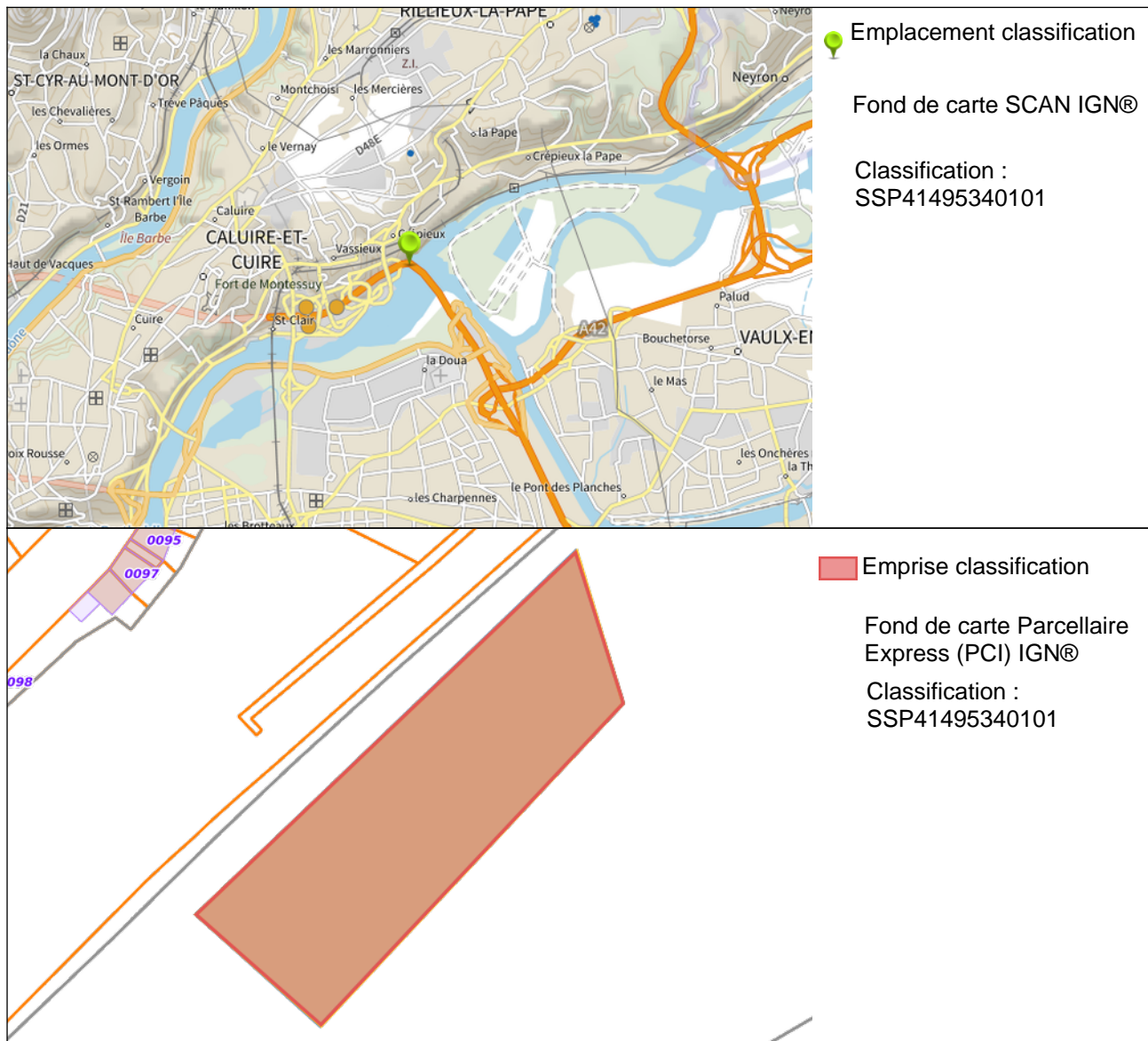
Documents associés : Non renseigné

## Géolocalisation

---

Parcelles concernées par le Secteur d'information sur les sols (SIS)

Plans cartographiques :



Coordonnées du centroide  
RGF93 / Lambert-93  
(EPSG:2154) :

Long. : 845776.0810979173, Lat. : 6523495.0921189375

Superficie estimée :

4233 m<sup>2</sup>

1 - Pour les établissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement ([www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr))  
2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche  
3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les établissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.